

Convention d'organisation de service de sécurité

Particuliers

La convention d'organisation de service de sécurité définit les missions incombant aux associations ou aux particuliers utilisateurs de la salle socioculturelle de Pommerit Le Vicomte.

Exploitant : commune de Pommerit Le Vicomte

Site : salle socioculturelle – rue millstreet – Pommerit Le Vicomte

Particulier : organisateur.....

Date de la manifestation :

La salle est composée d'une salle avec un hall d'entrée et un bar, une scène, une cuisine équipée sans vaisselle, 2 salles annexes, un local de rangement, des sanitaires, relevant des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Type L de 2^{ème} catégorie

La capacité maximale de l'établissement est de 332 personnes dont 1 personne au titre du personnel représentant l'exploitant se répartissant comme suit :

- une grande salle (252 personnes)
- 2 petites salles (2 x 40 personnes)
- Un hall d'entrée
- Une scène
- Une cuisine
- Un local de rangement
- Des sanitaires
- Des combles : non accessibles au public

PLANNING

<u>Jour</u>	<u>Activité</u>	<u>Heures d'utilisation</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Personnes assurant les missions de sécurité</u>

L'association ou le particulier assure les missions suivantes :

- Connaître et de faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- Prendre éventuellement, sous l'autorité de l'exploitant, les premières mesures de sécurité ;
- Assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;

L'association ou le particulier certifie avoir :

- Pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité ainsi que des éventuelles consignes particulières données par l'exploitant et s'engage à les respecter ;
- Procède avec l'exploitant à une visite de l'établissement et à une reconnaissance des voies d'accès et des issues de secours ;
- Reçu de l'exploitant une information sur la mise en œuvre de l'ensemble des moyens de secours dont dispose l'établissement.

Fait à Pommerit Le Vicomte, en deux exemplaires le

Le propriétaire

Le locataire

La Maire

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Florence LE SAINT

